

**Lundi 3 mars 2025**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 3 mars 2025 à 20 h 00.**

**Sont présents** Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :  
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

**Sont aussi présentes** Mesdames Louise St-Pierre, greffière, France Boucher, trésorière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

---

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**2025-03-70**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.**

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de l'adopter en ajoutant cependant les items suivants : 40.1 « Attestation au ministère des Transports et de la Mobilité durable de la réalisation de travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) », 40.2 « Résolution d'appui à la demande de maintien des services d'urgence du CLSC de Pohénégamook » et 40.3 « Désignation de représentants municipaux à une conférence de Monsieur Guillaume Lavoie sur les bouleversements liés à la politique américaine dans le contexte économique régional le 19 mars 2025 à Rimouski ».

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-03-71**

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 3 FÉVRIER 2025 AINSI QUE DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN GÉNÉRAL ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE DU CENTRE SOCIOCULTUREL POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025 AU 31 MARS 2027.**

---

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copies du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 février 2025 ainsi que du compte rendu de l'ouverture des soumissions pour le contrat d'entretien général et le service à la clientèle du Centre socioculturel pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2027;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-72

---

**DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 26 FÉVRIER 2025.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 26 février 2025, pages 1 à 3, pour un montant de 490 259,03 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 490 259,03 \$.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-73

---

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 26 FÉVRIER 2025.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 26 février 2025, pages 1 à 9, relative au compte no 10444 pour un montant total de 564 970,28 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-74

---

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN FÉVRIER 2025.**

---

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en février 2025, pages 1 à 57, pour un montant de 315 513,25 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-75

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.**

---

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d'un budget révisé établissant le transfert de sommes d'argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 26 février 2025.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-76

**DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 FÉVRIER 2025 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.**

---

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 12 février 2025 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter abstraction faite cependant des résolutions numéros 03-25 et 04-25, qui feront l'objet de décisions particulières de la part du conseil municipal.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-77

**ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MONSIEUR JOËL NADEAU-GAUTHIER EN REGARD DU 676, RUE TACHÉ DANS LE CADRE DU PIIA.**

---

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Monsieur Joël Nadeau-Gauthier pour la propriété située au 676, rue Taché en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande vise à remplacer une fenêtre en bois située au 2<sup>e</sup> étage sur le mur arrière du bâtiment par une nouvelle fenêtre en PVC;

CONSIDÉRANT que chaque étage du bâtiment possède un modèle de fenêtre différent;

CONSIDÉRANT que la fenêtre qui sera remplacée aura le même style que les autres fenêtres existantes sur le même étage;

CONSIDÉRANT la présence de plusieurs fenêtres en PVC sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 03-25 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Monsieur Joël Nadeau-Gauthier pour la propriété située au 676, rue Taché.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-78

---

**ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MADAME ANNIK TREMBLAY ET MONSIEUR STEVE ST-PIERRE POUR LE 511, BOULEVARD HÉBERT DANS LE CADRE DU PIIA.**

---

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Madame Annik Tremblay et Monsieur Steve St-Pierre pour la propriété située au 511, boulevard Hébert en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la présente demande vise une première phase d'un projet de rénovation extérieure soit :

- le remplacement de l'ensemble des fenêtres et portes du bâtiment par des fenêtres en PVC et des portes en aluminium de couleur blanche;
- le remplacement du revêtement extérieur en vinyle par un revêtement en vinyle de couleur vert mousse;

CONSIDÉRANT que les demandeurs ont été avisés que des encadrements de fenêtres seraient exigés dans la deuxième phase du projet et que les travaux extérieurs exécutés dans cette deuxième phase devraient être autorisés par le conseil préalablement à leur réalisation;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT que le bâtiment existant présentait divers éléments qui n'étaient pas conformes au règlement sur le PIIA;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 04-25 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'approuver la première phase du projet de rénovation extérieure tel que présenté par Madame Annik Tremblay et Monsieur Steve St-Pierre pour la propriété située au 511, boulevard Hébert.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-79

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 410-2025 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.**

---

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approprier les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses d'opération diverses de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 388-2023 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal tel que modifié par les règlements numéros 389-2023 et 397-2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une refonte complète de ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 3 février 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement numéro 410-2025, la greffière a fait mention de l'objet de celui-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que le Règlement numéro 410-2025 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal soit adopté et qu'il ordonne et statue comme suit : **(voir le livre des règlements)**.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-80

**REJET DES SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN GÉNÉRAL ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE DU CENTRE SOCIOCULTUREL.**

---

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en février 2025 pour l'entretien général et le service à la clientèle du Centre socioculturel pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2027;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 19 février 2025;

CONSIDÉRANT l'analyse des deux soumissions reçues effectuée par Me Louise St-Pierre, greffière en date du 20 février 2025;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse, soit celle de Conciergerie Mont-Carmel inc., est jugée non conforme;

CONSIDÉRANT que la seule soumission conforme est celle de Maintenance Euréka ltée au montant de 494 645,45 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'écart important entre le montant de la soumission de Maintenance Euréka ltée et l'estimation du coût du contrat préparée par Monsieur Éric Lemelin, directeur du Service des Loisirs en date du 15 janvier 2025, laquelle établissait le coût du contrat pour l'entretien général et le service à la clientèle du Centre socioculturel à 186 835 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de rejeter les soumissions de Conciergerie Mont-Carmel inc. et de Maintenance Euréka ltée reçues en date du 19 février 2025 pour l'entretien général et le service à la clientèle du Centre socioculturel.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-81

**MANDAT À BOUCHARD SERVICE-CONSEIL S.E.N.C. POUR LA MISE À JOUR DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU PONCEAU 4ERGE-03 SUR LE 4<sup>e</sup> RANG EST.**

---

CONSIDÉRANT l'état de détérioration avancé du ponceau 4ERGE-03 dans le 4<sup>e</sup> Rang Est et la nécessité de procéder à son remplacement;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles dans le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. datée du 6 janvier 2025 pour la mise à jour des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement du ponceau 4ERGE-03 dans le 4<sup>e</sup> Rang Est au montant de 24 254 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels datée du 6 janvier 2025 de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. au montant de 24 254 \$ incluant les taxes afin de réaliser la mise à jour des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement du ponceau 4ERGE-03 dans le 4<sup>e</sup> Rang Est;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-82

**MANDAT À LABORATOIRE D'EXPERTISES DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC. POUR RÉALISER UNE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES PONCEAUX DANS LE 4<sup>e</sup> RANG EST.**

---

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de remplacement de ponceaux dans le 4<sup>e</sup> Rang Est;

CONSIDÉRANT qu'une caractérisation environnementale doit être réalisée par une firme de laboratoire de sol avant l'exécution de travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. datée du 27 février 2025 pour réaliser une caractérisation environnementale des matières granulaires résiduelles des accotements et une caractérisation environnementale des sols de neuf ponceaux pour un montant de 18 673,20 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles dans le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- d'octroyer un mandat de services professionnels à Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. pour réaliser une caractérisation environnementale des matières granulaires résiduelles des accotements et des sols au montant de 18 673,20 \$ incluant les taxes, le tout selon l'offre de service datée du 27 février 2025;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-83

---

**MANDAT À RUES PRINCIPALES POUR RÉALISER UNE ESQUISSE D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE DE LA RUE ROCHETTE.**

---

CONSIDÉRANT le projet de développement d'une stratégie d'attractivité des zones commerciales du territoire de Saint-Pascal initié par la Ville;

CONSIDÉRANT que la zone commerciale de la rue Rochette a été ciblée, dans un premier temps, et qu'une stratégie d'intervention a été élaborée par un comité provisoire formé à la fin de l'année 2023;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-49 de ce conseil sollicitant la collaboration du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de ce projet, compte tenu que la partie commerciale de la rue Rochette est sous la responsabilité dudit ministère;

CONSIDÉRANT que le comité provisoire et le ministère des Transports et de la Mobilité durable ont tous deux suggéré d'établir un concept d'aménagement de l'emprise de la voie publique de la rue Rochette;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 19 février 2025 de l'organisme Rues Principales présentée en deux étapes soit, la réalisation d'une esquisse d'aménagement de la zone commerciale de la rue Rochette et la réalisation d'une esquisse d'aménagement de l'entrée de la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de prioriser d'abord la réalisation d'une esquisse de la rue Rochette;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- mandate l'organisme Rues Principales pour la réalisation d'une esquisse d'aménagement de la zone commerciale de la rue Rochette pour un montant total de 5 104,89 \$ incluant les taxes correspondant à l'étape 1 de l'offre de services professionnels datée du 19 février 2025;
- mandate Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ladite offre en lien avec l'étape 1;

- désigne Monsieur Jean-Philippe Grenier, responsable du développement et de l'urbanisme pour établir la liaison avec l'organisme, le comité provisoire et le ministère des Transports et de la Mobilité durable tout au long de la démarche.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-84

---

**MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM POUR SIGNER UN CONTRAT DE SERVICE POUR LA GESTION DES COMMUNICATIONS 9-1-1 AVEC LA CAUCA.**

---

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Philippe-de-Néri, Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Germain et Sainte-Hélène-de-Kamouraska ont délégué à la Ville de Saint-Pascal leur compétence relativement à leur obligation de s'assurer des services d'une centrale d'urgence 9-1-1 pour desservir leur territoire;

CONSIDÉRANT l'échéance, le 27 novembre 2024, du contrat existant entre la Ville et la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour les services d'une centrale d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la Ville et des municipalités ayant délégué leur compétence à la Ville;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-11-480 de ce conseil sur ce sujet;

CONSIDÉRANT le nouveau projet de contrat de service pour la gestion des communications 9-1-1 soumis à la Ville par la CAUCA pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2029;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- d'annuler la résolution numéro 2024-11-480 sur ce sujet;
- de ratifier les termes du contrat à intervenir avec la CAUCA pour le service de gestion des communications 9-1-1 et de mandater Mesdames Solange Morneau, mairesse et Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-85

---

**MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM POUR SIGNER UN CONTRAT DE SERVICE POUR LA RÉPARTITION DES COMMUNICATIONS INCENDIE AVEC LA CAUCA.**

---

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Philippe-de-Néri, Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Germain et Sainte-Hélène-de-Kamouraska ont délégué à la Ville de Saint-Pascal leur compétence relativement à leur obligation de s'assurer des services d'une centrale d'urgence 9-1-1 pour desservir leur territoire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-03-84 de ce jour octroyant à la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) le contrat de service de gestion pour la gestion des communication 9-1-1;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de bénéficier d'un service de répartition des communications incendie sur son territoire et sur le territoire des municipalités ayant délégué leur compétence à la Ville;

CONSIDÉRANT l'échéance, le 27 novembre 2024 du contrat existant entre la Ville et la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour le service secondaire d'appels d'urgence incendie;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-11-481 de ce conseil sur ce sujet;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de service pour la répartition des communications incendie à intervenir avec la CAUCA soumis aux membres du conseil pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2029;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- d'annuler la résolution numéro 2024-11-481 sur ce sujet;
- de ratifier les termes du contrat à intervenir avec la CAUCA pour le service de répartition des communications incendie et de mandater Mesdames Solange Morneau, mairesse et Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-03-86**

---

**ACHAT DE NOUVELLES ÉTAGÈRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE AU CENTRE SOCIOCULTUREL AUPRÈS DE RAYSOURCE.**

---

CONSIDÉRANT que les nouveaux luminaires suspendus présents dans la bibliothèque ne permettent pas la réintégration des étagères existantes;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins effectuée en concertation avec la responsable de la bibliothèque en regard du rayonnage;

CONSIDÉRANT l'expertise de l'entreprise RaySource, spécialisée dans la conception et l'implantation de solutions de rangement, ainsi que son rôle de distributeur exclusif des étagères Montel;

CONSIDÉRANT les plans adaptés soumis par l'entreprise RaySource et la soumission datée du 18 février 2025 pour la fourniture d'un lot d'étagères au montant de 40 844,87 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ainsi que les principes devant guider l'octroi des contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT le choix du mode d'attribution du contrat de gré à gré, tel qu'il appert d'une note de service de Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim datée du 26 février 2025, le tout conformément à l'article 34 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de procéder à l'acquisition de nouvelles étagères pour la bibliothèque du Centre socioculturel auprès de RaySource au montant de 40 844,87 \$, incluant les taxes, le tout conformément à la soumission datée du 18 février 2025.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-03-87**

---

**ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES AUPRÈS DE PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE.**

---

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'acquisition de deux appareils respiratoires pour le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose des sommes nécessaires au budget 2025;

CONSIDÉRANT la volonté de conserver la compatibilité et l'uniformité des appareils respiratoires individuels autonomes;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de Protection incendie CFS ltée et Aréo-Feu ltée pour la fourniture de deux appareils respiratoires et six cylindres en carbone;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle, lequel prévoit notamment les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ainsi que les principes devant guider l'octroi des contrats comportant une dépense inférieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT le choix du mode d'attribution du contrat suite à une demande de prix, tel qu'il appert d'une note de service de Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim datée du 11 février 2025, le tout conformément à l'article 34 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 11 février 2025 du directeur du Service de sécurité incendie d'octroyer le contrat à l'entreprise ayant soumis le prix le plus bas;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser l'achat de deux appareils respiratoires et six cylindres en carbone auprès de Protection incendie CFS ltée au montant total de 27 927,43 \$ incluant les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 7 février 2025.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-03-88**

---

**ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES.**

---

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Saint-Pascal souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- de joindre par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes;
- d'autoriser la mairesse, Madame Solange Morneau et la directrice générale par intérim, Madame Emilie Poulin à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-89

---

**APPROBATION DES INTERVENTIONS EN COURS D'EAU PRÉVUES PAR LA MRC DE KAMOURASKA SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-PASCAL EN 2025.**

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 103 et 106 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de Kamouraska a compétence sur les cours d'eau et qu'elle peut donc réaliser des travaux en cours d'eau;

CONSIDÉRANT la liste des interventions en cours d'eau approuvée par le conseil de la MRC de Kamouraska le 27 novembre 2024 par sa résolution numéro 332-CM2024 et soumise à l'attention du présent conseil;

CONSIDÉRANT que des travaux d'entretien sont prévus sur la Branche 3 du cours d'eau Minville traversant en partie le territoire de Saint-Pascal sur une distance de 50 mètres;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts fournie par la MRC de Kamouraska établissant la part de la Ville à 2 262,64 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville doit approuver ces travaux et signifier à la MRC de Kamouraska les modalités de répartition des coûts qu'elle entend appliquer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- que la Ville de Saint-Pascal appuie les travaux d'entretien prévus par la MRC de Kamouraska en 2025 sur la Branche 3 du cours d'eau Minville et s'engage à acquitter la facture qui y sera associée;
- que la Ville de Saint-Pascal demande à la MRC de Kamouraska de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus audit cours d'eau en 2025;
- que la Ville de Saint-Pascal informe la MRC de Kamouraska qu'elle est en accord avec la méthode de répartition utilisée par celle-ci qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisés en amont des travaux;
- que la Ville de Saint-Pascal signifie son intention de contribuer à la hauteur de 25 % des coûts pour ces travaux;

- que la Ville de Saint-Pascal est en accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectuée par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions;
- que le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la Ville de maintenir ce mode de répartition.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-90

---

**CHANGEMENT DE NOM DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ POUR CENTRE SOCIOCULTUREL.**

---

CONSIDÉRANT la réfection complète du centre communautaire Robert-Côté;

CONSIDÉRANT la qualité de l'ensemble des équipements qui y sont installés, incluant les équipements scéniques, technologiques et de cuisine;

CONSIDÉRANT la multitude d'activités culturelles et sociales qui pourront être tenues dans le nouveau centre;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville que le nom de cette infrastructure reflète mieux la diversité des services et activités qui pourront y être offerts;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'approuver le changement de nom du centre communautaire Robert-Côté pour Centre socioculturel.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-91

---

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024 DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE.**

---

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur à la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Saint-Pascal à respecter les diverses actions prévues au schéma;

CONSIDÉRANT le rapport annuel 2024 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie produit par le directeur du Service de sécurité incendie en collaboration avec la MRC de Kamouraska, lequel doit être soumis à la MRC de Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter le rapport annuel 2024 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie produit par le Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal pour l'an 4 de l'édition 2020-2025 du schéma actuel.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-92

**CONFIRMATION D'INTÉRÊT AUPRÈS DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP CONCERNANT UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET RELATIVE À UN SERVICE RÉGIONAL ANIMALIER.**

---

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 26-2000 concernant les animaux et ses amendements;

CONSIDÉRANT la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal ainsi que leurs règlements d'application;

CONSIDÉRANT les ressources humaines et matérielles limitées à la Ville pour l'application des lois et règlements entourant le contrôle, la protection et le bien-être des animaux;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-03-97 de ce conseil confirmant l'intérêt de la Ville pour le projet d'implantation de la Société protectrice des animaux du Bas-St-Laurent à Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT l'abandon du projet ci-haut mentionné par les promoteurs;

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 21 février 2025 de la MRC de Rivière-du-Loup concernant la réalisation d'une étude d'avant-projet relativement à la mise en place d'un service régional animalier;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de participer à un projet regroupé pour l'application des lois et règlements entourant le contrôle, la protection et le bien-être des animaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal confirme à la MRC de Rivière-du-Loup son intérêt à être considérée dans l'évaluation des opportunités de mise en commun dans le cadre de l'étude d'avant-projet relative à un service régional animalier ainsi qu'à participer aux discussions et aux réflexions qui en découleront.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-93

**MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR SIMON RANCOURT.**

---

CONSIDÉRANT les activités relatives à l'inauguration du Centre socioculturel qui se dérouleront en mars 2025 et qui nécessiteront un surplus de travail;

CONSIDÉRANT le contrat de travail existant entre la Ville et Monsieur Simon Rancourt à titre de chargé de projet à la direction générale, lequel doit se terminer le 28 mars 2025;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant au contrat de travail soumis aux membres du conseil afin d'autoriser un nombre d'heures maximum rémunérées de 35 heures par semaine pour la période du 10 mars 2025 au 4 avril 2025 et de prolonger la période d'embauche jusqu'au 20 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'avenant à intervenir au contrat de travail de Monsieur Simon Rancourt et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-03-94**

**EMBAUCHE DE MADAME SOPHIE LAGUEUX À TITRE DE TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION AU SERVICE DE LA TRÉSORERIE.**

CONSIDÉRANT le départ de Madame Diane Lavoie au poste de technicienne en administration à compter du 28 février 2025;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-12-517 de ce conseil procédant à l'ouverture d'un poste de technicienne en administration au Service de la trésorerie;

CONSIDÉRANT la réception d'une candidature à l'interne, soit celle de Madame Sophie Lagueux;

CONSIDÉRANT que Madame Lagueux a effectué avec succès la période d'essai de 30 jours prévue à la convention collective;

CONSIDÉRANT l'intérêt et les compétences de Madame Lagueux pour occuper le poste de technicienne en administration au Service de la trésorerie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'embaucher, à compter du 3 mars 2025, Madame Sophie Lagueux au poste régulier de technicienne en administration au Service de la trésorerie à raison de 35 heures/semaine à l'échelon 6 de la convention collective de travail en vigueur et selon les conditions prévues à ladite convention.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-03-95**

**OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-03-94 de ce jour procédant à l'embauche de Madame Sophie Lagueux au poste de technicienne en administration au Service de la trésorerie en date du 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT que, précédemment à son embauche au poste de technicienne en administration, Madame Sophie Lagueux était adjointe administrative au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de combler le poste d'adjointe administrative laissé vacant par Madame Lagueux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de procéder à l'ouverture d'un poste d'adjointe administrative au Service des travaux publics selon les modalités de la convention collective de travail en vigueur et de nommer Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim et Messieurs Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics ainsi que Samuel Lemieux de SLAP RH, pour faire partie du comité de sélection.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-96

---

**PROLONGATION DE L'EMBAUCHE DE MADAME NANCY AUBERT À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.**

---

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'adjointe administrative au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-03-95 de ce jour procédant à l'ouverture du poste;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'assurer une réponse aux demandes des citoyens malgré la vacance au poste d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Nancy Aubert à titre d'adjointe administrative surnuméraire au Service des travaux publics pour la période du 13 janvier 2025 au 7 mars 2025;

CONSIDÉRANT la disponibilité et l'intérêt de Madame Nancy Aubert à poursuivre cet emploi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de prolonger l'embauche de Madame Nancy Aubert à titre d'adjointe administrative surnuméraire au Service des travaux publics pour la période du 7 mars 2025 au 11 avril 2025, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur à l'échelon 6 de l'échelle salariale.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-97

---

**OUVERTURE D'UN POSTE D'OUVRIER D'ENTRETIEN RÉGULIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.**

---

CONSIDÉRANT le départ de Monsieur Julien Caron au poste d'ouvrier d'entretien régulier au Service des travaux publics le 13 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que le processus d'affichage interne prévu à la convention collective a été réalisé et qu'aucune candidature n'a été reçue;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de combler ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de procéder à l'ouverture d'un poste d'ouvrier d'entretien régulier au Service des travaux publics selon les modalités de la convention collective de travail en vigueur et de nommer Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim, Messieurs Bernard Tanguay, directeur des travaux publics et Samuel Lemieux de SLAP RH, pour faire partie du comité de sélection.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-03-98**

---

**OUVERTURE DES POSTES D'ENTRAÎNEUR POUR L'ACTIVITÉ DE SOCCER ESTIVAL.**

---

CONSIDÉRANT l'évaluation des besoins en main-d'oeuvre pour l'activité de soccer estival 2025 réalisée par Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'offrir un service de qualité à ses citoyens;

CONSIDÉRANT que l'activité de soccer estival sera offerte de nouveau en collaboration avec le Club de soccer le Mondial de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires au fonctionnement de l'activité de soccer estival font partie des prévisions budgétaires 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de quatre postes d'entraîneur (étudiants) dans le cadre de l'activité de soccer du Service des loisirs pour la période estivale 2025.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-03-99**

---

**SUSPENSION DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX EXPLOITANTS D'ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL POUR L'ANNÉE 2025.**

---

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'améliorer l'attractivité de ses secteurs commerciaux et de les consolider;

CONSIDÉRANT pour ce faire, l'adoption par la Ville, en 2024, d'un programme de revitalisation pour une partie de son territoire qui comprend deux volets d'aide financière;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles dans le cadre du volet 1 : cadre bâti et attractivité visuelle du programme de revitalisation;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville, en 2025, de supporter les entreprises de son territoire par le biais du programme de revitalisation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse de la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de suspendre l'application de ladite politique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de suspendre l'application de la Politique d'aide aux exploitants d'entreprises du secteur privé de la Ville de Saint-Pascal pour l'année 2025.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-03-100**

**DEMANDE D'APPUI FINANCIER DU FESTIVAL D'ARTS VIVANTS ARCHIPEL.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance de Madame Véronique Drouin à titre de responsable des partenariats pour le Festival d'arts vivants ARCHIPEL datée du 23 janvier 2025 sollicitant un appui financier de la Ville pour la tenue de la 3<sup>e</sup> édition qui aura lieu du 10 au 13 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'une journée complète d'activités très variées sera tenue à Saint-Pascal le 12 juillet 2025 dans le cadre de ce festival attirant ainsi de nombreux visiteurs;

CONSIDÉRANT le plan de partenariat proposé à la Ville par le comité organisateur du festival;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'adhérer au plan de partenariat du Festival d'arts vivants ARCHIPEL pour le volet municipal d'une valeur de 2 000 \$ pour l'édition 2025.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-03-101**

**DEMANDE DE LA SALOPETTE ET L'AVENTURIER INC. D'OBSTRUER PARTIELLEMENT LA RUE HUDON.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 17 janvier 2025 des propriétaires de La Salopette et l'Aventurier inc. sollicitant l'autorisation de fermer partiellement la rue Hudon le samedi 19 avril 2025 à l'occasion de la tenue de l'événement des Pros qui se déroulera du 17 au 19 avril 2025;

CONSIDÉRANT la nécessité d'éviter la circulation des automobilistes parmi les clients lors de cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser la fermeture partielle de la rue Hudon lors de la journée du samedi 19 avril 2025, de 8 h 30 à 17 h, à la condition d'installer des tréteaux aux deux extrémités de la rue et des cônes orange tout le long de la propriété afin de bien sécuriser le secteur et de laisser une voie de circulation libre, du côté ouest, pour la circulation locale.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-03-102**

**DEMANDE D'AMÉLIORATION DU DÉPLOIEMENT CELLULAIRE EN RÉGION.**

---

CONSIDÉRANT que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- d'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;
- de transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;
- de transmettre copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC RELATIVEMENT À LA PRISE EN CHARGE DES PLASTIQUES AGRICOLES.**

---

CONSIDÉRANT le chantier de modernisation de la collecte et du transport des matières recyclables instauré par Éco Entreprises Québec (ÉEQ), lequel prévoit la responsabilité élargie des producteurs (REP);

CONSIDÉRANT qu'AgriRÉCUP est, depuis 2023, le seul organisme reconnu par le gouvernement du Québec pour assurer la gestion et la valorisation des plastiques agricoles réglementés par le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises (RRVPE) (RLRQ, c. Q-2, r. 40.1);

CONSIDÉRANT que les deux sites de dépôt des plastiques agricoles aménagés par AgriRÉCUP sur le territoire du Kamouraska, soit celui de Saint-Alexandre-de-Kamouraska et celui de Saint-Philippe-de-Néri, sont insuffisants en capacité d'accueil de volume et ne sont pas vidés assez fréquemment par AgriRÉCUP;

CONSIDÉRANT qu'AgriRÉCUP ne reçoit pas le financement attendu puisque les redevances que doivent payer au gouvernement les fabricants de plastiques agricoles ne sont pas collectées, amputant de la sorte considérablement le budget d'opération de l'organisme et entraînant son incapacité à rencontrer ses obligations;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska aurait souhaité signer une entente avec AgriRÉCUP, à l'instar d'autres MRC au Québec, comme la MRC de Coaticook, pour organiser une collecte porte-à-porte des plastiques agricoles à la ferme, mais qu'AgriRÉCUP ne peut plus en signer faute de financement adéquat;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un tel chantier nécessite des ajustements mais il semble que ceux-ci tardent à venir pénalisant, par le fait même, les producteurs agricoles du Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement :

- que la Ville de Saint-Pascal demande au gouvernement du Québec de prélever les redevances auprès des fabricants de plastiques agricoles et de financer de façon adéquate AgriRÉCUP, c'est-à-dire le seul organisme reconnu par le gouvernement pour assurer la gestion et la valorisation des plastiques agricoles réglementés par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE) (RLRQ, c. Q-2, r. 40.1);
- que la Ville de Saint-Pascal achemine cette résolution à Messieurs Mathieu Rivest, député provincial de la Côte-du-Sud, Francis Gauthier, coordonnateur principal chez AgriRÉCUP, Benoit Charrette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), Anthony Masson, directeur général de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska et Sylvain Roy, préfet de la MRC de Kamouraska ainsi qu'à Mesdames Nathalie Lemieux, présidente de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Bas-Saint-Laurent, Mylène Bourque, présidente du Syndicat de l'UPA du Kamouraska de même qu'à toutes les municipalités de la MRC de Kamouraska.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-104

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU RASSEMBLEMENT RÉGIONAL DE L'ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE L'EST À RIVIÈRE-DU-LOUP LE 18 MARS 2025.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance de l'Alliance de l'énergie de l'Est invitant la Ville à assister au rassemblement régional de l'Alliance de l'énergie de l'Est le 18 mars 2025 à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de désigner Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim ainsi que Monsieur Francis Ouellet, conseiller pour représenter la Ville au rassemblement régional de l'Alliance de l'énergie de l'Est le 18 mars 2025 à Rivière-du-Loup et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-105

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À LA PREMIÈRE ÉDITION DE LA JOURNÉE « PORTES OUVERTES MUNICIPALITÉS PREMIER TECH » LE 27 MARS 2025 À RIVIÈRE-DU-LOUP.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance de Premier Tech invitant la Ville à assister à la première édition de la journée « Portes ouvertes municipalités Premier Tech » le 27 mars 2025 à Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Madame Isabelle Chouinard, conseillère et de Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics d'y assister;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de désigner Madame Isabelle Chouinard, conseillère et Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics pour participer à la première édition de la journée « Portes ouvertes municipalités Premier Tech » le 27 mars 2025 à Rivière-du-Loup et d'autoriser le paiement des frais de repas au coût de 25 \$ avant taxes par personne à Premier Tech ainsi que le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-106

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU GALA DE L'EXCELLENCE ET DE L'ENGAGEMENT DU CÉGEP DE LA POCATIÈRE LE 1<sup>ER</sup> MAI 2025.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 5 février 2025 de la Fondation du Cégep de La Pocatière invitant la Ville à participer au Gala de l'excellence et de l'engagement 2025 du Cégep de La Pocatière le 1<sup>er</sup> mai 2025 à La Pocatière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de désigner Monsieur Francis Ouellet, conseiller à titre de représentant de la Ville au Gala de l'excellence et de l'engagement 2025 du Cégep de La Pocatière le 1<sup>er</sup> mai 2025 à La Pocatière et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-107

---

**PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE.**

---

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT que le mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer, c'est trouver sa zone de recharge »;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer, c'est trouver sa zone de recharge ».

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-108

---

**ATTESTATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE).**

---

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 14 juin 2024 de la ministre des Transports et de la Mobilité durable confirmant à la Ville l'octroi d'une aide financière de 12 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment complété;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2025;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes soumise par la Ville;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fera un versement en fonction de la liste des travaux qu'elle a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal approuve les dépenses d'un montant de 16 866,55 \$ incluant les taxes relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-109

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DE MAINTIEN DES SERVICES D'URGENCE DU CLSC DE POHÉNÉGAMOOK.**

---

CONSIDÉRANT que l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a exprimé, dans son communiqué du 10 février 2025, de vives préoccupations quant à la décision du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent de réduire les heures d'ouverture du laboratoire au CLSC de Pohénégamook en raison d'une pénurie de technologues médicaux;

CONSIDÉRANT que cette situation soulève de fortes inquiétudes au sein de la population locale et régionale quant à l'accessibilité et à la continuité des soins de santé d'urgence à proximité;

CONSIDÉRANT que l'urgence de Pohénégamook, disponible 24h/24, joue un rôle crucial dans la santé et la sécurité de la population, étant l'un des seuls points de service de ce type dans la région;

CONSIDÉRANT que la réduction des heures d'ouverture de l'urgence ou une diminution de l'offre de services actuelle obligerait la population locale et régionale à parcourir de longues distances pour se faire soigner, ce qui augmenterait drastiquement les risques pour leur santé lors des situations d'urgence;

CONSIDÉRANT que la continuité des services d'urgence 24h/24 ainsi que le maintien d'une offre de services adéquate contribuent à la sécurité de l'ensemble de la population, et qu'il est d'autant plus crucial de répondre aux besoins de santé des aînés et des clientèles vulnérables qui doivent pouvoir bénéficier d'un accès rapide aux soins en tout temps;

CONSIDÉRANT qu'une diminution de la couverture des services d'urgence à Pohénégamook entraînerait un effet domino en accentuant la pression sur les autres urgences du Bas-Saint-Laurent, ce qui fragiliserait l'ensemble du réseau de santé régional;

CONSIDÉRANT que la présence de services de santé de proximité est un facteur déterminant pour assurer une qualité de vie adéquate aux citoyens des régions, en garantissant leur accès à des soins d'urgence rapides et efficaces;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- d'appuyer la démarche visant à maintenir les services d'urgence 24h/24 sans aucune réduction d'offre de services au CLSC de Pohénégamook, afin de garantir une couverture adéquate des soins de santé pour l'ensemble de la région;
- de réaffirmer l'importance de maintenir des services de proximité pour répondre aux besoins de la population locale et des communautés environnantes;
- de transmettre la présente résolution à la Ville de Pohénégamook afin de lui témoigner officiellement son soutien dans cette démarche et d'appuyer ses actions auprès des instances concernées.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-110

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX À UNE CONFÉRENCE DE MONSIEUR GUILLAUME LAVOIE SUR LES BOULEVERSEMENTS LIÉS À LA POLITIQUE AMÉRICAINE DANS LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL LE 19 MARS 2025 À RIMOUSKI.**

---

CONSIDÉRANT une correspondance de la Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent invitant la Ville à assister à une conférence de Monsieur Guillaume Lavoie sur les bouleversements liés à la politique américaine dans le contexte économique régional le 19 mars 2025 à Rimouski;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de désigner Madame Solange Morneau, mairesse et Monsieur Rémi Pelletier, conseiller pour assister à une conférence de Monsieur Guillaume Lavoie sur les bouleversements liés à la politique américaine dans le contexte économique régional le 19 mars 2025 à Rimouski et d'autoriser le remboursement des frais de repas ainsi que le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-03-111

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

---

- Monsieur Jean Caron demande des explications sur le changement de nom du centre communautaire.
- Monsieur Daniel Rivard demande où en sont rendues les démarches pour trouver du financement privé pour le centre socioculturel.
- Monsieur Jean Caron demande les raisons pour lesquelles les taxes ont augmenté de 30 % depuis deux ans.
- Monsieur Jean Caron demande s'il y a de la sensibilisation qui est effectuée pour augmenter la collecte des matières recyclables et la collecte des matières organiques.

2025-03-112

**CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

---

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 16.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**Signature du procès-verbal**

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière